

Constitution du dossier de candidature :

Toutes les pièces doivent être jointes : les dossiers incomplets ne seront pas traités

- 1 photo d'identité supplémentaire (avec nom et prénom indiqués au verso)
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité
OU
copie de la carte de séjour en cours de validité au 1^{er} jour de la formation.
- 1 chèque de 20 Euros à l'ordre de Campus Léo Lagrange.
- Copie de la carte vitale + attestation avec droits ouverts couvrant la durée de la formation.
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation pour l'entrée en formation et le métier d'éducateur sportif
- **Pour les moins de 25 ans :** Copie du recensement + copie de l'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)
- Copie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou PSE1
OU
Sauveteur Secouriste du travail (SST) en cours de validité
⇒ Attention : l'Initiation aux Premiers Secours effectuée lors de la JDC ou de la JAPD n'est pas valable
- Copie des diplômes de niveau V (BEPC/CAP/BEP) et/ou supérieurs sinon certificat de scolarité justifiant au minimum la fin de troisième.
- 1 certificat médical datant de moins d'un an à la date prévue des TEP **mentionnant « l'aptitude à la pratique et l'encadrement des activités physiques et sportives »** - Utiliser uniquement le modèle ci-joint (nous vous conseillons d'en garder des copies pour les différentes démarches administratives durant l'année).

Pour les titulaires :

- Copie de l'attestation de réussite aux TEP APT **en 4UC** délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
⇒ Attention les TEP en 10 UC ne sont plus valables
- Copie des diplômes et brevets (BAPAAT / BEES / Tronc commun / Diplôme fédéral / BASE/ BAFA / BAFD...)
- Attestation des Unités Capitalisables obtenues délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (candidats repositionnés).

Constitution du dossier des Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation :



L'accès aux formations BPJEPS est conditionné par la réussite des Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP) constitués d'un test Luc Léger et d'un parcours de motricité.

L'ARFA a été désignée par la DRJSCS d'Ile de France pour organiser les tests pour le BPJEPS APT

Les exigences préalables peuvent être obtenues par équivalence de diplômes

- Les candidats ne justifiant pas d'une équivalence seront convoqués par l'ARFA aux tests.

A. Vous n'êtes titulaire d'aucun diplôme dans l'animation sportive :

- inscription en ligne aux TEP sur le site de l'ARFA www.arfa-idf.asso.fr
- envoi du dossier d'inscription BPJEPS APT à Campus Léo Lagrange avec **précision de la date des TEP choisis**

Attention : beaucoup de candidats échouent aux TEP, nous vous conseillons de regarder la vidéo sur le site de l'ARFA afin de vous entraîner et de ne pas attendre la dernière session pour vous inscrire.

B. Vous êtes titulaire des TEP 4 UC ou d'un diplôme de niveau IV ou plus dans le champ du sport ou d'un diplôme mentionné à l'annexe II-1 du Code du sport (cf. page 5) et êtes donc dispensés des TEP :

- envoi du dossier d'inscription BPJEPS APT à Campus Léo Lagrange avec **précision de la date d'obtention des TEP ou copie du diplôme permettant la dispense.**

C. Vous avez validé des Unités Capitalisables sur une précédente formation BPJEPS APT en 10 UC avec les TEP 10 UC :

Deux situations possibles :

1. Les UC validées vous donnent l'équivalence d'Unité(s) Capitalisable(s) en 4 UC :
 - envoi du dossier d'inscription BPJEPS APT à Campus Léo Lagrange avec **copie de l'attestation d'UC validée délivrée par la DRJSCS**
2. Les UC validées ne vous donnent pas l'équivalence d'Unité(s) Capitalisable(s) en 4 UC :
 - obligation de passer les TEP 4UC
 - inscription en ligne aux TEP sur le site de l'ARFA www.arfa-idf.asso.fr
 - envoi du dossier d'inscription BPJEPS APT à Campus Léo Lagrange avec **précision de la date des TEP choisis et copie de l'attestation d'UC validée délivrée par la DRJSCS**

Attention : beaucoup de candidats échouent aux TEP, nous vous conseillons de regarder la vidéo sur le site de l'ARFA afin de vous entraîner et de ne pas attendre la dernière session pour vous inscrire.

FORMATION BPJEPS APT

Certificat médical de non contre-indication à la
pratique et à l'encadrement des activités
physiques et sportives

*Je soussigné(e)....., Docteur
en médecine, certifie avoir examiné ce jour*

Mr/Mme.....*

et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-
indication apparente à la pratique et à l'encadrement des
activités physiques et sportives.*

** rayer les mentions inutiles*

Fait à

Le.....

Cachet et signature du médecin